

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 octobre 2021

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Représentés : 0 Date convocation : 27/09/2021 Date affichage : 27/09/2021	L'an deux mille dix neuf Le 04 octobre 2021 à 18 h 00 Le Conseil Municipal de la commune de VINDRAC- ALAYRAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline BOYER, Maire Présents : Madame Patricia CARUANA-GIGLIA, Madame Sandrine CERE, Monsieur Francis ROBILLARD, Madame Sandra BERAIL, Monsieur Jean-Christian BOHÈRE, Madame Céline BOYER, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Véronique CHEVALIER, Monsieur Bernard RETARD Excusés : Madame Marie-Laure BÉCEL, Madame Océane MIGUEL Secrétaire de séance : Madame Sandrine CERE
---	--

Madame Le Maire ouvre la séance. Le précédent procès verbal étant approuvé, Madame Le Maire passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

Vote de crédits supplémentaires - DM technique. DE 2021 020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vente du photocopieur, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	1824.00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		200.00
7761 (042)	Diff / réal (+) transférées en invest.		1624.00
TOTAL :		1824.00	1824.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.	1624.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		-200.00
2183 (040)	Matériel de bureau et informatique		1824.00
TOTAL :		1624.00	1624.00
TOTAL :		3448.00	3448.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - DM 2. DE 2021 021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
21318 - 137	Autres bâtiments publics (réhabilitation compteur électrique)	200.00	
21757 - 135	Matériel, outillage voirie (adressage)	-200.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala à la commune de Saint-Izaire. DE 2021 022

Madame le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala, par délibération en date du 13 septembre 2021, a accepté l'adhésion de la commune de Saint-Izaire.

Elle précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala.

Madame le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Izaire au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala.

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala,

Vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Izaire au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou-Ségala, au transfert de la compétence "eau" ainsi qu'à l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Matériel informatique

Le matériel informatique étant obsolète, il va être changé.




L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 19h15



Le Maire



Céline BOYER

Suivent les signatures des membres présents,

BÉCEL Marie-Laure Absente excusée	BERAIL Sandra 	BOHÈRE Jean-Christian 
CARUANA-GIGLIA Patricia	CERE Sandrine 	CHEVALIER Eric

CHEVALIER Véronique 	MIGUEL Océane Absente excusée	RETARD Bernard 
ROBILLARD Francis		